

Le Service Civil Volontaire

15-08-2010

LE SERVICE CIVIL VOLONTAIRE

«est quoi ? Le service civil volontaire s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans pour une période déterminée de 6, 9 ou 12 mois, et qui ont envie d'être utiles aux autres. Ces jeunes sont mis à la disposition des associations affiliées. C'est une mission d'intérêt général qui consiste à permettre le plus possible la mobilité des jeunes et la mixité sociale. En même temps, il forme le jeune sur des valeurs civiques et, grâce aux professionnels qui l'entourent, il bénéficie d'un accompagnement pour son insertion dans la vie professionnelle. En effet, les jeunes ont besoin de repères pour pouvoir évoluer dans la société d'aujourd'hui. Leurs confier ce genre de missions, aux services des associations, est donc un enjeu social et environnemental. La notion de volontariat implique directement le jeune, qui va se sentir utile. Pour cet engagement, il perçoit une indemnité (627 euros pour 26h de travail hebdomadaire) qui lui permet d'entrer dans la vie active en vivant une expérience enrichissante, tout en lui donnant les valeurs du travail collectif et devenir un atout du développement de la vie associative. Liens : www.uniscite.fr

www.studyrama.com

www.servicecivilvolontaire.fr

www.jeunesse-sports.gouv

www.volontariat.gouv

www.service-civique.gouv.fr Conférence de presse du 11 octobre 2008 pour la présentation des SCV Venez vivre une expérience enrichissante en devenant service civil volontaire et découvrez le plaisir de se sentir utile auprès de professionnels qui peinent à se faire connaître et qui ont besoin de dynamisme pour développer le monde associatif de la Réunion.

HILLY Alizée, jeune volontaire à la ligue.